

La Direction de l'Action sociale et solidaire et La solidarité ancestrale où institutionnalisée: Tajmaât (Comités de villages) et le mouvement associatif

KARA Sonia^{#1}, AKNINE Rosa-Souidi^{#2}

[#]*Département des sciences économiques, Université Mouloud Mammeri,*

Tizi-Ouzou, Algérie

¹soniakara2015@outlook.fr

²r_aknine@yahoo.fr

Résumé— L'action sociale de l'Etat se manifeste à travers l'agence de développement social afin d'insérer les différentes catégories sociales dans la vie économique, sociale et professionnelle. Depuis des lustres, l'action sociale traditionnelle existe dans la société algérienne. La coordination de ces deux types d'actions s'exprime aussi à travers les comités de villages, les associations et les collectivités territoriales donnant lieu à une gouvernance spécifique et une multitude d'actions.

Mots-clés— L'action sociale traditionnelle, l'action sociale de l'Etat, les associations, les comités de villages, la gouvernance spécifique.

I. INTRODUCTION

L'action sociale en Algérie est une activité traditionnelle pratiquée depuis des siècles à travers les pratiques liées à l'organisation des communautés et des tribus. Elle est le fruit d'une organisation collective autour d'un intérêt général de la communauté. Elle regroupe l'ensemble des activités liées à l'organisation de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Le comité de village « jemâa ou *Tajmaât* » et « *les mosquées et Zaouias* » sont les deux piliers principaux de ces actions qui consistent dans: l'aide et le soutien, l'assistance, le partage, le travail communautaire, l'entretien des biens communs et autres.

Les pouvoirs publics algériens dès l'indépendance ont adopté une politique volontariste et socialiste basée sur des actions sociales publiques en instituant des programmes d'aide et d'assistance à la population financés directement par le budget de l'Etat. La crise des années 90 a obligé l'Etat à diminuer ses dépenses publiques obéissant ainsi à un programme d'ajustement structurel dicté par des instances financières internationales comme condition pour le rééchelonnement de sa dette publique. En guise de correction des effets de cette nouvelle politique, il y a eu la création de l'agence de développement social (ADS) en 1996. Cette crise a aussi provoqué une conscientisation de la part de la société civile de la nécessité de se prendre en charge par la réactivation de la solidarité traditionnelle. En effet, l'action sociale traditionnelle et l'action sociale de l'Etat se rejoignent pour faire face aux nouvelles données sociales et aux besoins émanés des classes sociales démunies.

Notre problématique est de voir comment les institutions de l'action sociale traditionnelle et l'action sociale de l'Etat se rejoignent-elles pour venir en aide aux franges de la population les plus démunies?

Pour répondre à cette problématique, notre article est organisé autour de trois points: le premier, présentera le concept de l'action sociale. Le second, traitera de l'action sociale en Algérie (traditionnelle et religieuse, l'action sociale de l'Etat à l'échelle locale et nationale). Le troisième, sera consacré à l'analyse des dispositifs de l'action sociale dans la Wilaya de Tizi-Ouzou (la Direction de l'Action Sociale et Solidaire (la DASS) et les acteurs locaux), qui pour nous va être un exemple d'action de l'Etat jumelée à l'action communautaire des associations.

II. L'ACTION SOCIALE: ETAT de L'ART

L'action sociale est un ensemble de comportements d'acteurs qui visent l'objectif de maintenir et d'assurer la cohésion sociale. Les actions des acteurs sont régulées dès le départ par le mode d'organisation de la société avec des normes sociales liées aux traditions et coutumes de chaque société, conjuguées à un cadre juridique et réglementaire. L'action sociale consiste dans les actions de l'Etat et de la société civile en faveur des personnes nécessiteuses et démunies dans la société. L'auteur de cet article [4] cite Max Weber qui considère « la notion d'activité sociale (ou action sociale) comme un comportement humain (...) en autant que et pour autant que l'agent et les agents lui communiquent un sens subjectif ». En effet, l'action sociale est avant tout une action émanant des êtres humains vivant en société, c'est le comportement humain qui se manifeste à travers la solidarité envers ses proches au sens de proximité géographique et émotionnelle. Ces actions peuvent être individuelles ou collectives. Max Weber dans son ouvrage en 1956 considère que la finalité de l'action sociale ou de (l'activité sociale) dépendra de l'interprétation qui lui sera faite par un chacun, elle est donc subjective. Théoriser l'action sociale revient à expliquer causalement son déroulement et ses effets sur les agents composants la société. Dans l'article [8], l'auteur

déduit quatre types d'action sociale: l'action sociale traditionnelle qu'on peut relier aux traditions et coutumes ancestrales. L'affective associée aux liens émotionnels qui se crée entre les individus dans la même société et avec autres sociétés. La rationnelle qui implique le respect des valeurs et des normes morales par les individus et les groupes sociaux. Le dernier type est l'action qui regroupe les trois types et qui a comme finalité un objectif rationnel.

L'article [5] mentionne d'autres auteurs comme (Parsons et Shils, 1951; Rocher, 1972) qui proposent une définition plus détaillée de l'action humaine et sociale. Dans les faits, l'action sociale apparait lors que un individu ou un groupe d'individus agissent dans l'intérêt des autres (les proches et l'environnement), elle se matérialise donc à travers les aides le soutien, la solidarité des acteurs économiques et sociaux. Dans cet article [9], Rocher suppose l'existence de quatre éléments principaux pour qualifier l'action sociale: un acteur qui peut être un individu, un groupe ou une collectivité. Un contexte comprenant des objets physiques et sociaux avec lesquels l'acteur social entre en rapport. Les symboles qui mettent l'acteur en rapport avec les deux éléments précédents et qui attribues une signification. Des règles, des normes et des valeurs qui guident l'orientation de l'action, ce qui signifie les rapports de l'acteur avec les objets sociaux ou non sociaux de son environnement. Ainsi, la formation d'une action sociale ou son émergence dépendra de l'ensemble des éléments et des objets de l'environnement qui peuvent influencer les acteurs sociaux. En effet, l'action sociale a un champ très large Elle peut être collective émanant d'un groupe (société, communauté, association, Etat...) ou individuelle (personne, entreprise). Dans la pratique elle est générale lors qu'elle a une finalité globalisante, particulière ou spécifique lors qu'elle vise un objectif spécial. L'action sociale est régie par un cadre institutionnel constitué de (divers acteurs: les pouvoirs publics, les associations, les autres services sociaux (médico-sociaux, l'accueil des personnes âgées, établissement de travail protégé, d'enseignement...), les travailleurs sociaux.

Nous pouvons alors déduire les caractéristiques de l'action sociale:

- Elle est l'œuvre d'un grand nombre d'acteurs (publics ou privés ; associations ou individus).
- Elle regroupe un ensemble d'actions des individus (les dons, le bénévolat, l'entraide, des travaux d'intérêt général, ...).
- Elle peut émaner d'un acteur ou de la coordination de plusieurs acteurs.

L'action sociale est donc si vaste car elle émane d'acteurs ayant plusieurs statuts (personnes, associations, Etat, institutions religieuses, institutions sociales. Son importance réside dans sa capacité de régulation dans la correction des déséquilibres sociaux, ces actions sont étudiées essentiellement par des sociologues. L'économie sociale qui englobe ces actions est issue de cas empiriques qui sont en voie de théorisation.

III. L'ACTION SOCIALE en ALGERIE

Historiquement, l'action sociale date des premiers Hommes qui ont décidé vivre ensemble. L'action sociale en Algérie est indissociable de la solidarité ancestrale des peuples du Maghreb. Elle se manifeste par des activités communautaires des groupes (comités de villages, mosquées, Zaouias). Sur le

plan institutionnel, à partir de l'indépendance les pouvoirs publics algériens ont opté pour une politique volontariste, l'action sociale est donc inscrite dans les programmes et le budget de l'Etat. A partir des années 90, la crise économique et le plan d'ajustement structurel ont engendré une situation de déséquilibre social et économique (chômage, exclusion sociale) que l'Etat a tenté de corriger à travers un ensemble de dispositifs et de formules mais ne parvint pas. L'implication de la société civile est donc inévitable. En effet, l'action sociale en Algérie se manifeste à travers deux catégories: l'action des individus et des groupes d'individus (la société civile) que nous pouvons diviser en deux types (la solidarité traditionnelle et religieuse, l'implication des associations institutionnalisées). L'action de l'Etat vue à travers les différents dispositifs et institutions de solidarité, dans certain cas nous retrouvons des actions conjuguées entre les deux catégories d'institutions.

A. La solidarité traditionnelle et religieuse

La solidarité ancestrale est ancrée dans les comportements des peuples du Maghreb. L'organisation sociale en Algérie existe depuis des lustres. Elle apparait comme une organisation communautaire dans laquelle l'intérêt du groupe prime sur celui de l'individu. Cette dernière est basée sur une solidarité tissée à travers une organisation villageoise, familiale, tribale et religieuse A partir de là nous pouvons répertorier les actions solidaires selon trois types:

La solidarité villageoise se manifeste à travers une organisation segmentaire qui garantit la cohésion sociale. Elle est fondée sur un mode de représentation qui dicte l'ensemble des équilibres sociétaux auxquels personne ne peut se soustraire et auxquels chacun doit contribuer. Cette solidarité maintien les équilibres généraux et fait appel aux principes de réciprocité, de partage et de mutualité des ressources disponibles et ce quelques soient leur nature et leurs formes [3]. Les citoyens contribuent par le bénévolat dans des activités communautaires et d'intérêt général, à travers un foyer qui rassemble les habitants matérialisé par *Tajmaât (comité de village en Kabylie)* qui est considéré comme une instance de concertation, d'arbitrage, de médiation dans les litiges et de prise de décision. Cette solidarité est incarnée dans la *Touiza* ou *Tiwizi*. Elle constitue par ailleurs, la forme de coopération et de mutualisation la plus présente surtout en Kabylie. Elle se base sur le principe de réciprocité, du jeu de don et de contre-don et de l'échange. Son pilier central de la Touiza est *Tajmaât (comité de village)*, en organisant les travaux d'intérêt général (l'entretien des fontaines, des lieux publics, ou bien de bâtir des structures ou ouvrages communautaires tels que les mosquées, les écoles, la voirie et l'assainissement, ainsi tous les travaux d'utilité communautaire) [2]. Abrika rapporte que l'entité du village, l'élévation des acteurs locaux peuvent renforcer une bonne gouvernance locale afin de contrôler l'action publique [1].

La solidarité religieuse est inspirée des principes de la religion, elle consiste en (*Zakat, Sadaqa*) qui sont des transferts monétaires des individus riches vers des pauvres. Il y a aussi l'utilisation des biens immobiliers (des terres, des immeubles ou des rentes agricoles) appartenant aux *Zaouia* et aux mosquées appelés (*Habous et Wakfs*) pour effectuer des actions d'intérêt général. La *Zakat* (aumône) action considérée comme le troisième pilier de l'islam. Toutes ces formes traditionnelles et religieuses ont permis de satisfaire les

besoins des communautés en Algérie, de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de pauvreté au sein de la société.

B. L'action sociale de l'Etat au niveau national

Après l'indépendance, l'Etat algérien s'est proclamé comme le seul garant et unique responsable du développement économique et de la protection sociale en Algérie. En d'autres termes, la politique sociale est dominée par l'acteur public seul: c'est lui qui planifie, qui gère, et garantie un progrès économique et un bien-être social (jusqu'aux années 90). Ainsi l'implication de l'Etat dans l'action sociale s'est vue modifiée et évoluée depuis l'indépendance. On peut déceler trois étapes:

De l'indépendance à 1978: Cette période montre la mise en place d'une politique de développement national avec un ensemble de programmes économiques et une construction afin de consolider l'indépendance politique. Ces programmes de développement économique dont les traits définitifs seront fixés en 1971, ils sont répartis sur des plans de développement: un triennal et deux plans quadriennaux [7]. Il y-a aussi les prix du pétrole dans la décennie 70 qui a augmenté de 1,80\$ à 35\$ (soit les recettes des hydrocarbures étaient de 0,2 milliards de dollars dans la décennie 1970 et elles sont passées à 12,5 milliards de dollars dans la décennie de 1980) [7].

La décennie 1980 à 1989: cette période est suivie de nouvelles réformes et du programme anti-pénurie pour une vie meilleure. Elle est répartie en deux plans quinquennaux (1980/1984 et 1985/1989) et l'avènement de milliers d'importateurs qui ont eu des effets néfastes sur les capacités industrielles passant de 25% PIB à 5%. Cette situation s'explique par le désinvestissement du projet initial de développement et laisse place à la consommation qu'à la production ciblée.

Une crise socio-économique frappe le pays dans les années 1986/1990 causant la liquidation près d'un millier d'entreprises, l'explosion du chômage de près de 30%, l'inflation de près de 25% et l'explosion sociale concernant la tragédie nationale du 5 octobre 1988 [10].

Les deux points traités (de 1962 à 1988) montrent aussi l'essor des associations, des coopératives et des mutuelles sous l'égide de l'Etat-providence [6]. Ces associations et ces coopératives ont été instituées par le régime socialiste, elles sont des formes de solidarité qui s'inscrivent dans les canaux juridiques et réglementaires définis par le législateur, sous formes d'association, de groupes d'intérêts et d'organisation de l'économie solidaire.

Les années 90: ces années sont marquées par les plans d'ajustement structurel imposés par la FMI qui ont causé un déséquilibre social important (la pauvreté et l'exclusion de la population). Un ensemble de mesures et d'institutions ont émergé en Algérie dans cette décennie, comme réponse institutionnelle à la crise socio-économique qu'a connue le pays. Ces dernières peuvent être répertoriées à travers le tableau qui suit.

TABLEAU I

Les instruments mis en place par l'Etat pour assurer une cohésion sociale (à partir de 1990)

Les principales mesures	Explication
La création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté	La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC); l'agence nationale pour l'emploi (ANEM) et l'Agence de développement social (ADS).

La création d'un dispositif d'action sociale	Le filet social pour aider les handicapés, les pauvres, les orphelins,... etc.
Le financement du Budget public	Ce financement est destiné aux secteurs sociaux (les aides et soutiens aux catégories démunies et défavorisées).
La réhabilitation de la solidarité publique	La création d'un ministère de la solidarité nationale.
La prise en charge de la dimension dans l'ensemble des programmes de développement initiés par l'Etat	La mise en place d'un Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE), un Programme de Proximité de Développement Rural (PPDR), un Plan de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), etc.

Source : Etabli par nos-mêmes à travers plusieurs lectures.

Selon le tableau ci-dessus, nous constatons que les actions sociales de l'Etat se manifestent par:

- La mise en place des dispositifs, d'institutions au niveau national, dont le but est d'assurer la solidarité et la cohésion nationale (la création de l'ADS).
- L'action sociale publique menée par des instances au niveau central (le ministère de la solidarité nationale, le Budget Social de la Nation (BSN) chargé des transferts monétaires et non monétaires et une Agence de développement Social) et le dispositif du filet social et autres.
- L'action sociale publique qui est appuyée par la création d'un département ministériel afin de rétablir un système de solidarité publique comme réponse à la dégradation de la situation sociale des franges de populations fragiles. L'action sociale publique se manifeste à l'échelle locale par l'intermédiaire d'institutions au niveau local dans le cadre du travail de proximité pour mieux identifier les personnes qui sont dans le besoin, aider les catégories exclues, insérer ces personnes dans des centres spécialisés ou autres, etc.

C. Les actions sociales menées par la société civile : Le mouvement associatif en plein essor

Les associations prennent de l'ampleur dans toutes les sociétés (elles font parties de l'économie sociale). Ces associations se développent rapidement ces dernières années pour répondre à un besoin social, économique, environnemental, etc. Elles se manifestent à travers des actions d'intérêt général; des actions humanitaires et de lutte contre la pauvreté, la précarité et toutes les formes d'exclusions; des nouveaux besoins émergents qui apparaissent dans la société (la sensibilisation sur la lutte contre des maladies telles que le Sida)...

En Algérie, les associations sont gérées par la loi 90-31 du 4 décembre 1990, qui a permis au mouvement associatif de connaître un essor après cette loi. Le ministère de la solidarité nationale en 2009 rapporte que le nombre d'associations est passé de 30 000 associations en 1992 à 80 000 en 2008. Ces chiffres montrent le développement quantitatif des associations en Algérie de la décennie 1990 à la décennie 2000, ce qui reflète aussi la prise de conscience de la société civile. Puis, les associations ont connu une autre loi 12-06 qui détermine les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement ainsi que la fixation de leur champ d'application. Les associations sont régies par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales. En 2012, on recensait 1 027 associations agréées au niveau national, **92 627** au niveau local. Dans la même année, 5 134 associations ont été créées à travers l'ensemble du territoire.

Les données de 2016 révèlent que le nombre d'associations a atteint **108 940** tous secteurs confondus. La structure du champ associatif est dominée par cinq catégories: comités de quartiers, sports et éducation physique, parents d'élèves, associations religieuses et associations en arts et culture qui pèsent 14,66% sur l'ensemble du total. De ce fait, La wilaya de Tizi-Ouzou représente 6% (soit **6 014** associations) au cours de la même année par rapport au territoire national. Les comités de quartiers prennent le dessus avec 25,6% (soit 1 542), en seconde place viennent les arts et culture avec 1 027 (soit 17%), en troisième place les parents d'élèves avec 14% et les associations religieuses représentent 12% (soit 759 associations).

Nous pouvons dire que la wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'un tissu associatif varié culturel, économique, social, environnemental, etc.

III. LES ACTIONS CONJOINTES ETAT-ASSOCIATIONS

Les actions de l'Etat se manifestent au niveau national qu'au niveau local. Elles sont représentées par un ensemble d'institutions et dispositifs pour aider les personnes démunies ou exclues de la société. Ces derniers peuvent bénéficier d'une aide financière (les handicapés ou les personnes inaptes au travail) et d'une insertion économique, sociale et professionnelle, en se rapprochant de ces deux institutions qui se localisent dans chaque wilaya.

A. La Direction de l'Action sociale et Solidaire (DASS)

L'Agence de Développement Social (ADS) est une institution à caractère spécifique, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Elle prend la dénomination de « direction de l'action sociale et solidaire de wilaya », son rôle consiste à adapter et à encadrer la mise en œuvre du dispositif de l'action sociale national au niveau local (à l'échelle de la wilaya). Elle est sous la tutelle du ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger. L'objectif de cette direction dans la wilaya est de développer et de mettre en œuvre toutes mesures de nature à encadrer les activités liées à l'action sociale de l'Etat et à la solidarité nationale, et en assure le suivi et le contrôle.

Parmi les missions: la promotion, la sélection et le financement total ou partiel à travers les subventions ou de tous autres moyens [l'agence peut recourir à d'autre façon d'aides financières, dons, legs de toutes sortes (nationales ou étrangères) dans le but d'accomplir son projet social] c'est-à-dire que les collectivités locales identifient les problèmes (avec les comités de villages) ou les manques au sein des villages...la direction de wilaya récupère les projets demandés par les communes (sélectionne, finance et suit le projet jusqu'à l'achèvement). L'organisation d'actions et d'interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire. Chaque projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social et comportant une haute intensité de main-d'œuvre initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée dans le but de promouvoir le développement de l'emploi. Le développement des TPE par l'orientation des jeunes à la création de micro-entreprises au profit de quartier ou de la commune d'implantation du projet comme le programme de Blanche Algérie (l'assainissement des quartiers par le curage et nettoyage, le transport des déchets ménagers et solides.....).

B. Les Bureaux Communaux de l'Action Sociale (BCAS)

Ces bureaux sont sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale en 1996, parmi ces missions : recenser des personnes démunies, vulnérables et des personnes handicapées nécessitant une aide sociale de l'Etat, recueillir les demandes d'aide sociale des postulants résident sur le territoire de la commune, organiser et encadrer les activités des chantiers d'intérêt général, renforcer la solidarité locale à travers le mouvement associatif à caractère social et assurer la coordination de l'action sociale avec les cellules de proximité.

La complémentarité entre les bureaux communaux de l'action sociale qui sont le prolongement de la direction de wilaya, pour identifier les besoins ou les manques de ces territoires communaux, ainsi que les catégories exclues ou pauvres sur ces territoires qui sont plus proche de la commune pour les recenser et les insérer dans la vie économique et sociale. D'un autre côté, l'ADS et la DASS montrent une hiérarchie d'où la première est un bailleur de fonds et la seconde c'est le maître d'ouvrage délégué au niveau local pour la mise en œuvre des projets.

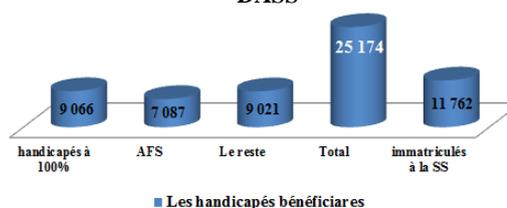
L'action sociale publique au niveau national ou au niveau local ont comme objectif le développement économique et social des territoires pour une meilleure prise en charge et satisfaction des besoins des personnes qui vivent dans la même localité.

C. L'analyse de l'action sociale et son efficacité au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

A travers une analyse qualitative et quantitative, on va ressortir l'importance des dispositifs de l'action sociale publique faite par la Direction de l'Action Sociale et Solidaire au niveau local de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi que sa relation et coopération avec les collectivités locales, les associations, les comités de villages ou Tajmaât afin d'apporter des projets de développement adéquats aux besoins de ces territoires.

1) *Le dispositif du filet social* : Le filet social est composé de l'AFS et de l'IAIG, d'où cette dernière a été fusionnée à partir du 01/04/2012 vers le Dispositif d'Activité et d'Insertion Sociale (DAIS) et la mise en œuvre des dispositions de décret N° 12-78 du 12 février 2012.

Graphe I
Les personnes à besoins spécifiques qui bénéficient des dispositifs DASS



Source: Exploitation des données de la DASS (2016)

De ce graphe, nous constatons le nombre considérable de personnes à besoin spécifiques (PBS) recensés par la DASS avec 25 174 personnes et chaque personne doit passer chez un médecin pour évaluer son taux d'incapacité. De ce fait, on a 28% d'handicapés inaptes au travail (moins de 100%) qui

bénéficiaire de l'AFS (soit un montant 3000 DA / mois et elle majorée à 120 DA par pris en charge à la limite de trois personnes), 36% bénéficient d'une pension mensuelle de 4000 DA/ mois pour les personnes inaptes à 100%, âgés de 18 ans et plus et sans revenus.

En second lieu, on remarque aussi le décalage entre les personnes à besoin spécifique qui sont immatriculées à la sécurité sociale qui représentent 46% du total. Ce décalage s'explique par le type de bénéficiaires de l'AFS : les mineurs sont rattachés directement aux parents, les femmes mariées sont inscrites à la même sécurité sociale que leur mari, familles ayant à charge des personnes handicapées moins de 18 ans, etc.

2) *Les prestations à ces personnes aux besoins spécifiques*: les types de personnes aux besoins spécifiques dans le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou (répartie sur 67 communes). Le graphe ci-dessous représente les types d'handicapés dans la wilaya de Tizi-Ouzou (2016):

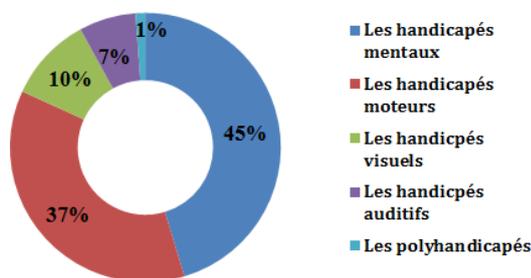


Fig. 1 Représentation du recensement des personnes à besoins spécifiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Selon cette figure, nous remarquons la place des handicapés mentaux avec 45%, suivi des handicapés moteurs en deuxième position. Ces handicapés occupent une place importante dans la prise en charge sociale de la part de l'Etat pour la pension de 4000 DA / mois ou de l'AFS.

Ce tableau détaille les prestations directes de l'année 2016 pour toutes ces personnes aux besoins spécifiques (AFS, la pension mensuelle et la sécurité sociale).

Tableau II

Représentation des dépenses mensuelles de la DASS en faveur des personnes aux besoins spécifiques

Les prestations de la DASS	Les dépenses des personnes aux besoins spécifiques (2016)
La pension de 4000 DA / mois	452 880 000 DA
AFS	233 871 000 DA
La couverture sociale	137 160 000 DA
Total	823 911 000 DA

Source: Exploitation des données de la DASS

Nous remarquons l'intérêt que porte l'action publique sociale à cette catégorie de personnes aux besoins spécifiques, soit en terme que dépense mensuelle ou de couverture sociale pour subvenir à leurs besoins. D'autres services dont peuvent profiter aussi ces personnes (à la fin de 2016), nous avons:

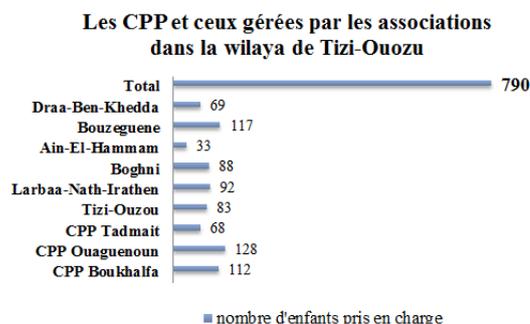
- Les appareillages orthopédiques : 111
- La gratuité du transport urbain : 211
- Les classes spéciales : l'école ordinaire pour enfants handicapés, avec 143 enfants pris en charge en (2016) sur 24 classes spéciales ouvertes à ce jour

répartie sur 13 communes (deux classes sont réservées aux enfants de la lune).

Toutes ces prestations et services fournis par l'action publique sociale envers les personnes aux besoins spécifiques, montre son rôle spécifique dans la lutte contre les exclusions et la pauvreté et la poursuite d'assistance et d'aide à ces personnes-là.

3) *Les établissements spécialisés dans la wilaya de Tizi-Ouzou*: le graphe ci-dessous montre les centres spécialisés dans la prise en charges des divers types d'handicapés de la wilaya de Tizi-Ouzou. D'où les associations jouent un rôle primordial dans la création de ces centres ou bien la gestion de ces derniers. La volonté de la direction de wilaya et des associations fait de cette coopération une meilleure prise en charge quantitative et qualitative.

Graphe II
Les établissements spécialisés dans le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou (2016)



Source: Exploitation de la DASS de Tizi-Ouzou (2016)

Les centres psychopédagogiques sont éparpillés sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou composée de 67 communes. On a cinq centres de prise en charge qui se situent à proximité du chef-lieu de wilaya (Tizi-Ouzou, Tadmaït, Draa-Ben-Khedda, Ouaguenoun et Boukhalfa). Alors que la demande sociale est située dans toutes les communes de la wilaya, qui s'explique par l'émergence de ces initiatives dans les communes rurales comme Ain-El-Hammam, Larbaa-Nath-Irathen pour la prise en charge de ses enfants à besoin spécifiques.

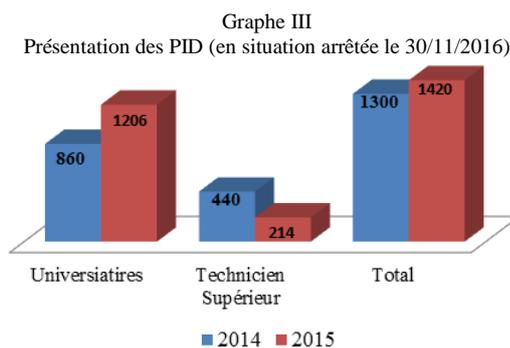
Le mouvement associatif se manifeste ici par la prise en charge de ses enfants en leur enseignant l'autonomie et l'hygiène de vie ; les initier à quelques activités qu'ils aiment ou choisis par les parents ; par la suite ils seront transférés vers des centres de formation adéquats aux activités initiées afin d'avoir des diplômes ou attestations.

Ces centres psychopédagogiques et ces associations sociales ont comme objectif principal l'inclusion sociale de ses enfants dans leur environnement familial, social, professionnel, économique, etc.

D'autres services et actions sont fournis par la DASS à travers ces dispositifs d'insertion et de promotion à l'emploi pour la création des postes de travail soit dans les associations ou établissements spécialisés gérés par ses dernières, soit dans les institutions publiques ou privées (on verra les détails de ces dispositifs au dessous).

4) *Les Primes d'insertion des diplômés (PID)*: Cette prime, consiste en l'insertion sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Les quotas sont fixés par l'Agence de développement Social pour insérer les diplômés et les

techniciens supérieurs et la DASS les placent selon la demande locale.



Source: les données du bilan des contrats d'insertion PID (DASS)

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les universitaires ou les techniciens supérieurs. Chaque année l'ADS fixe des quotas pour insérer les deux catégories: en 2015, il y a l'insertion de 1 420 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif. Ce dispositif va permettre à ces deux catégories d'acquérir une expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité.

5) *Le Dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS)*: ce dispositif consiste à insérer des chômeurs, sans qualification pour une durée de deux années renouvelable deux fois. Il propose des postes d'emploi temporaires générés par des travaux ou services, d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales (Communes), les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local (entreprises publiques et privées, artisans du secteur public...etc.). Une indemnité de 6000 DA/ mois couplé au bénéfice de la sécurité sociale. Ainsi, les personnes insérées peuvent bénéficier d'une formation compatible avec les tâches qui leurs sont confiées.

La situation arrêtée au 30/11/2016 nous a délivré 2 600 bénéficiaires en activité, ce qui reflète bien une augmentation considérable de 2013 à 2015 avec 50 à 110 bénéficiaires. Mais les années précédentes (2010 à 2012) étaient si riches que 2016, environ le même effectif de bénéficiaires par exemple 2059 bénéficiaires en 2011.

6) *Les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO)*: ce programme a pour but la création massive d'emploi temporaire. Il consiste à entretenir et réhabiliter les infrastructures publiques par l'exécution de travaux à utilité économique et impact social et à promouvoir le tâcheronnat local. Depuis la création de ce dispositif, il a permis la réalisation de 180 projets avec 2 838 emplois.

En 2016, les projets et emplois créés par ce dispositif est en restriction budgétaire de l'année précédente.

7) *Blanche Algérie*: ce programme permet la création de très petites entreprises pour l'entretien et l'amélioration du cadre de vie de la population et insérer les chômeurs ou les exclus du système scolaire dans des associations ou les autorités locales. Le bénéficiaire a un contrat de trois mois renouvelable trois fois.

En 2015, ils ont identifié 20 projets (il y a 93 projets réalisés clôturés depuis sa création). Il a généré 3000 emplois depuis sa création dont 130 en 2015; 35 micro-entreprises et la promotion de plus d'une centaine de jeunes chômeurs au statut d'artisans. En 2016, la création de 240 emplois temporaires (toujours avec les restrictions budgétaires).

8) *Le développement communautaire (Dev-Com)*: ce dispositif est destiné à lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation sociale. Il vise l'amélioration des conditions de vie des communautés démunies, avec leur participation à la réalisation de projets socio-économiques, répondant à leurs besoins prioritaires. Ces projets sont identifiés par les Cellules de Proximité de Solidarité (CPS) avec le concours des populations.

Le nombre de projets identifiés et exprimés: 316 projets dont 75 retenus et 60 réalisés (depuis son lancement).

En 2015, l'ADS a choisi une commune pilote qui est Yatafene avec cinq projets.

VI. CONCLUSION

L'action sociale traditionnelle a toujours fait face aux manques et aux besoins de populations dans les communautés. Avec l'avènement de la mondialisation ces communautés se sont décloisonnées, la population a connu une croissance considérable. D'où l'action sociale de l'Etat vient compléter la solidarité ancestrale à travers la Direction de l'action sociale et solidaire. Cette dernière a permis la participation des acteurs locaux afin de recenser les manques, les besoins, les problèmes dans leurs localités, des projets financés seront réalisés selon la priorité.

Les acteurs locaux jouent un rôle primordial dans cette combinaison pour identifier les personnes nécessiteuses ou exclues, la gestion des centres pour handicapés, l'orientation des différentes catégories sociales vers les dispositifs de la DASS, etc.

Les deux types d'actions au niveau local travaillent efficacement et conjointement pour une meilleure utilisation des ressources sociales, économiques et humaines afin d'atteindre un développement local durable. Aussi, le rôle primordial des associations pour l'efficacité de l'action sociale de l'Etat sur le terrain.

LES REFERENCES

- [1] B. ABRICA, « Rôle et formes de représentativité d'une société civile légitime: cas du mouvement citoyen de Kabylie de 2001 », les cahiers de l'ATM n° 27, Université de Fribourg, Suisse, 2011.
- [2] M. AHMED-ZAID & K. BEN AMARA, « Economie sociale et action sociale territoriale: les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », XIIe Rencontres du RIUESS, L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société, Laboratoire 2L2S, RIUESS (Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire), Nancy, 2012.
- [3] M. AHMED-ZAID, A. TOUHAMI & Z. OUELHAZI, « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? », Rapport Ipemed, p. 40-55, Novembre 2013. http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1386003003_IPEMED_Economie_sociale_et_solidaire_Maroc_Alg%C3%A9rie_Tunisie.pdf
- [4] Y. ASSOGBA, « Innovation sociale et communauté. Une relecture à partir des sociologues classiques », Alliance de recherche université-communauté/innovation sociale et développement des communautés (AURC-ISDC), Université du Québec en Outaouais (UQO), Série : Recherches, n° 5, mars 2007, p. 16.
- [5] B. LEVESQUE & M. MENDELL, « L'économie sociale au Québec: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche. » "Lien social et Politiques 41, 1999, p. 105-118.
- [6] C. MUSTAPHA & B. ABDELLAH, « Le rôle de l'Etat dans l'économie sociale en Algérie », RECMA n° 32, mai 2011. <http://recma.org/actualite/le-role-de-letat-dans-leconomie-sociale-en-algerie-par-c-mustapha-et-b-abdellah>
- [7] G. Mutin, Le contexte économique et social de la crise algérienne. La crise algérienne: enjeux et évolution, Mario Melle éditions, 17 p, février 1999.

- [8] P. NAVES, H. DAFALVARD & Al., « Economie politique de l'action sociale », Ed. DUNOD, Paris, 2006.
- [9] G. Rocher « L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale », initialement publié dans *Le Québec en mutation*, Montréal, Éditions Hurtubise HML Ltée, 1973, pp. 207-221.
- [10] M. ABACI. (2013) page d'accueil Djazairess, El Watan. [En ligne]. Disponible: <https://www.djazairess.com/fr/elwatan/440167>